PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juin, à 20h30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. Stéphane COING-BELLEY, Jean-Guy DREVETON, Michel MURDINET, Philippe DESPESSE, Alain BOUCAUT, Cécile MARTIGNE-REPILLET, Camille VRIGNAUD, Benjamin GUINOT, Olivier AUBRY, Hédi SLIM, Géraldine PONCET, Sébastien COING-ROY.

Absents : MM. Laura LAMBERT a donné pouvoir à Hédi SLIM, Thibaut DEFRANCE a donné pouvoir à Benjamin GUINOT, Alain BOUCAUT a donné pouvoir à Michel MURDINET.

Secrétaire : M. Jean-Guy DREVETON a été nommé secrétaire.

Monsieur Francis COLIN ouvre la séance du conseil municipal à 20h35.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 02 juin 2020 avec 12 voix Pour.

2/ IMPOTS DIRECTS - DETERMINATION DES TAUX

Le Maire INFORME le Conseil municipal de l'obligation de fixer les taux des impôts directs.

Il RAPPELLE les informations données par Monsieur Alain Boucaut concernant les bases des taxes foncières bâties et non bâties.

Actuellement, les taux sont les suivants :

Taxe Habitation: 9 %, ce taux ne peut plus être modifier depuis le 1er janvier 2020.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40%

Il PRESENTE les recettes obtenues avec les taux actuels et avec un taux supérieur de UN point. Il PROPOSE de ne pas augmenter ces taux.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de:

• Ne pas effectuer d'augmentation et de maintenir les taux actuels à :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40%

Les impôts représentent 69 615€ et la taxe d'habitation reste à 60 867€.

3/ BUDGET COMMUNAL 2020

Suite au travail effectué en réunion Finances et avec l'aide d'Alain Boucaut, le budget primitif est présenté, Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, DECIDE de voter le budget primitif 2020 avec :

Fonctionnement

Dépenses 502 239€

Recettes 502 239€ - dont 14 154€ d'excédent de fonctionnement 2019 conservé sur la section.

Investissement Dépenses 1 059 822, 55€ Recettes 1 059 822,55€ dont : 102 472,60€ d'excédent de fonctionnement 2019 affecté à l'investissement et 486 721,95€ d'excédent d'investissement 2019 reporté.

4/ AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019

Le Compte administratif 2019 – qui reprend toutes les dépenses effectuées et toutes les recettes encaissées pendant l'année – a permis pour la section de Fonctionnement de dégager un excédent de fin d'exercice d'un montant de 116 627€.

Cet excédent peut selon les nécessités rester à la section de fonctionnement en totalité ou en partie, il peut aussi être affecter à la section d'Investissement pour permettre de financer les projets inscrits.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

A la section d'investissement, compte 1068 pour un montant de 102 473€.

A la section de fonctionnement, compte pour un montant de 14 514€

	_

5/ TRAVAUX VOIRIE – RESULTAT DE LA CONSULTATION

À la suite de la consultation lancée pour la réalisation des travaux sur la voirie communale des Etroits, sur les 5 entreprises contactées seulement 3 réponses. La commission a ouvert les plis et donne connaissance des résultats.

L'entreprise la mieux disante (moins chère) est la société Guintoli avec un devis de 21 802,00€ hors-taxes, soit 26 162,40 € TTC.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, DECIDE d'attribuer les travaux de voirie communale des Etroits à la société GUINTOLI pour un montant hors taxes de 21 802,00€, soit 26 162,40 € TTC.

6/ EMPLOI – AUTORISATION POUR EMBAUCHER

Le Maire INFORME le Conseil municipal de la nécessité de faire face aux absences des salariés en poste, tant pour des congés que pour de la maladie, de même pour le surcroit d'activité.

Une décision est nécessaire en ce début de mandat.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DONNE pouvoir à Monsieur Francis COLIN pour réaliser des contrats de travail pour :

- Les remplacements en cas de congés annuels
- Les remplacements en cas de congés maladie
- Les surcroits d'activité

7/ EMPLOI – MODIFICATION HORAIRE D'UN POSTE

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal du courrier du Centre Départemental de Gestion – organisme qui soutient les communes en matière d'emplois - concernant la demande de passer un poste d'agent d'entretien de 16h à 7h hebdomadaire (suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires).

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à ce changement.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,
PREND acte de cet avis.

7/ EMPLOI – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal du courrier du Centre Départemental de Gestion concernant la demande de mise en conformité du régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à cette demande. Il convient à présent de procéder à sa mise en forme.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, PREND acte de cet avis et DECIDE que le régime indemnitaire sera mis en place au 1^{er} septembre 2020. Les modalités précises restent à discuter.

8/ CONSULTATION A LANCER - PARKING DES RAMEES

La solution retenue est l'enrobé.

Suite aux discussions tant en commission finances qu'en commission travaux, Le Maire PROPOSE au Conseil municipal de lancer une consultation pour la réalisation de travaux sur le parking des Ramées.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, DECIDE de lancer une consultation auprès de 4 entreprises pour obtenir le meilleur prix pour la réalisation de ces travaux.

9/ CONSULTATION A LANCER - PLAN ECOLES

Dans le cadre du Plan Ecoles et du dossier retenu par la Direction Territoriale de St Marcellin,

Le Maire PROPOSE au Conseil municipal de lancer une consultation pour la réalisation de ce projet qui comprend plusieurs types de travaux :

- Charpente c'est l'urgence avec un impératif, celui des vacances de Toussaint
- Menuiseries extérieures : portes à changer ou réparer
- Menuiseries : fenêtres à poncer et lasurer
- Insonorisation salle de motricité et de la cantine

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,
DECIDE de lancer une consultation auprès de 4 entreprises pour chaque domaine afin
d'obtenir le meilleur prix pour la réalisation de ces travaux.
d'obtenir le meilleur prix pour la réalisation de ces travaux.

9/ CONSULTATION A LANCER – LOCAL TECHNIQUE

Afin de permettre à l'employé communal de travailler dans de meilleures conditions,

Le Maire PROPOSE au Conseil municipal de lancer une consultation pour la réalisation de ce projet qui comprend plusieurs types de travaux :

- Menuiseries extérieures : fenêtres à changer et 1 porte métallique entre le local et le garage véhicule
- Maçonnerie : sol/chape et cloisons pour un coin « bureau » avec sanitaires
- Plomberie : alimentation et évacuation / chauffage
- Pour la partie bureau : environ 20m2 : chauffage, sanitaire (WC/douche et lavabo)
- Isolation

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,			
DECIDE de reporter la consultati pour voir l'ensemble de l'aménager	orises et de me	ettre sur pied ı	ıne réunior
1			

9/ CONSULTATION A LANCER - CLOTURE DES JEUX

Les jeux des Ramées se terminent. Considérant le sol en copeaux, il parait important de clore cet espace afin de le conserver propre pour les plus petits,

Le Maire PROPOSE au Conseil municipal de lancer une consultation pour la fourniture et pose d'une clôture avec portillon.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
DECIDE de reporter la consultation pour laisser un peu de temps et voir les problèmes qui peuvent se poser, l'évolution jusqu'à fin octobre

10/ REGLEMENT PERISCOLAIRE 2020/2021

La C	ommission	Scolaire	a t	ravaillé	sur	le	règlement	périscolaire	pour	l'année	scolaire
2020	/2021.										
Elle d	donne conna	aissance a	u C	Conseil r	nun	icip	oal de ses p	ropositions.			

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

APPROUVE le règlement périscolaire 2020/2021 qui sera transmis très rapidement aux familles de l'école.

11/ TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES - GARDERIE - CANTINE

Suite à la proposition de la Commission Scolaire,

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2020 :

selon le no		par repas et par en ine même famille u	
QF	1 enfant	2 enfants	A partir de 3 enfants
< 800	3.90	3.70	3.50
$800 \le QF \le 1200$	5.10	4.80	4.60
> 1200	5.50	5.30	5.10

	Tarif garderie (€) par mois et par enfant selon le nombre d'enfants d'une même famille utilisant le service				
QF	1 enfant	2 enfants	A partir de 3 enfants		
< 800	26,00	23,50	21,00		
$800 \le QF \le 1200$	34,50	32,00	29,50		
> 1200	37,00	34,50	32,00		

	Tarif garderie (€) journalier par enfant (pas de réduction si plusieurs enfants)			
QF	Garderie à la journée (matin + soir)	Garderie ½ journée matin	Garderie ½ journée soir	
< 800	4	2	3	
$800 \le QF \le 1200$	6	2.50	4	
> 1200	7	3	5	

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Tarif pour les enfants de salariés à l'école, les salariés de la commune, Et pour les élus et les enseignants : 3,47€ au lieu de 3,15€

Tarif Portage des repas à domicile : 11,60€ au lieu de 11,30€

Tarif Portage des repas Multi accueil : Repas : 3,62€ au lieu de 3,29€

Goûter : 0,99€ identique au prix en cours

12/ ACQUISITION TERRAIN

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal du courrier du notaire concernant la vente de la parcelle section B numéro 109 située « La Combe » La Commune a un « droit de préférence » pour l'achat de ce terrain.

Le Conseil municipal,
Suite à la proposition de la commission urbanisme de ne pas acquérir ce terrain,
Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de ne pas acquérir la parcelle n° B109.

12/ ACQUISITION TERRAIN

Le Maire PROPOSE au Conseil municipal l'achat du terrain de décollage des parapentes situé à Combe Noire.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, DECIDE de reporter cette question à la réunion de septembre.



13/ CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal de la demande de la famille Daguet concernant le passage du chemin communal des Muets rejoignant leur habitation.

Suite à la réunion avec le géomètre Agate, pour régler cette question, il convient de :

- 1/ Effectuer un plan de division devis du géomètre
- 2/ Déclasser le chemin actuel = une délibération
- 3/ Effectuer un acte d'achat/vente
- 4/ Classement du nouveau chemin = une délibération

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, DECIDE de lancer la procédure. Le devis qui s'élève à 1 248€ TTC est accepté.

14/ CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal de la demande de la famille Bonnet-Eymard concernant le passage du chemin communal de Collombière rejoignant les habitations.

Suite à la réunion avec le géomètre Agate, pour régler cette question, il convient de :

- 1/ Effectuer un plan de division devis du géomètre
- 2/ Effectuer un acte d'achat avec le(s) propriétaire(s)
- 4/ Classement du chemin = une délibération

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de lancer la procédure. Le devis qui s'élève à 1884€ est accepté.

15/ SORTIE PISCINE & INTERVENANT SPORTIF

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal de la demande de la Directrice de l'école concernant les sorties piscine, 10 sorties entre septembre et décembre, à la piscine de Sassenage.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de prendre en charge les sorties piscine et AUTORISE à signer la convention avec la commune de Sassenage.

De même, PROPOSE de reconduire le contrat avec Céline DIAZ, intervenant sportif. Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de renouveler le contrat pour l'intervenant sportif aux mêmes conditions que le précédent :

Taux horaire : 13,63€/heure

Période: 1er septembre 2020 au 02 juillet 2021.

16/ REFERENTS ET COMMISSIONS

Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) : Laura LAMBERT

Agence d'urbanisme de la région Grenobloise (AURG): Stéphane COING-BELLEY

Collège de Tullins : Jean-Guy Dreveton

Commission de contrôle (élections)

2 réunions par an (une ou 2 de plus en cas d'années électorales)

Actuellement : membres extérieurs - Jean-Guy Dreveton et Philippe Coing-Roy Conseillers municipaux – Max Daguet et Marion Corvez

Proposition : membres extérieurs – Philippe COING-ROY et Claire SZUTER Conseillers municipaux – Hédi SLIM et Sébastien COING-ROY

Commission Communale des Impôts Directs – Il faut fournir une liste de 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes. Les services des impôts choisiront 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil municipal PRESENTE la liste suivante :

Commissaires titulaires:

MM. Jean-Michel ANSELMIER, Romane BERNARD-GUELLE, Michel BONNASSIEUX, Guy CHOROT, Yvonne COING-BELLEY, Philippe COING-ROY, Marc DAGUET, Nicolas DUBUS, Laura LAMBERT, Jocelyne LAVALLEE, Jean-Luc PEVET, Michel CHARREL-MARTIN.

Commissaires suppléants :

MM. Pascale BACONNIER, Éric BERNARD-GUELLE, Mylène BRUTTI, Jean-Marc CHATEAU, David CHOROT, Joël DAGUET, Maryvonne DAVID, Gabriel GLENAT-JAIME, Emmanuelle GUILBERT, Bernard MATHIEU, Michel MURDINET, Marion CORVEZ.

17/ AUTORISATION POUR DEPOT DOSSIER URBANISME

Dans le cadre des travaux sur la grange du Village,

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, AUTORISE Monsieur Francis Colin à déposer une déclaration préalable pour la réalisation de ces travaux.

18/ AUTORISATION POUR DEPOT DOSSIER URBANISME

Dans le cadre des travaux sur le bâtiment scolaire,

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour, AUTORISE Monsieur Francis Colin à déposer une déclaration préalable pour la réalisation de ces travaux.



19/ CONVENTION SMVIC

Le Conseil municipal,

Dans le cadre de la période COVID, la SMVIC a pris en charge :

- Le paiement des factures d'achat des masques et du gel,
- Les démarches auprès de l'Etat, de la Région pour les aides apportées

Elle propose de signer la convention présentée qui donne pour la Commune de Montaud un reste à payer de 1 131,65€.

ı,65€ à la SMVIC.		

20/ INDEMNITES ELUS – DATE DE PRISE DE FONCTION

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal de la demande du trésorier concernant le règlement des indemnités des élus. Une information manque dans la délibération : la date de prise d'effet des indemnités.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de compléter sa décision du 02 juin 2020 en prédisant que les indemnités élus sont à verser dès le 23 mai 2020.

La date d'entrée en vigueur des indemnités est bien fixée au 23 mai 2020, pour tous les élus ayant une délégation.

